

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 7 mars 2025
Délibération n°2025-10**

L'an deux mille vingt cinq, le 7 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	11
Votants	13

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Jean Christophe PRORIOL arrivé après la délibération 2025-8, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Josette POTUS.

Procurations : Josette POTUS a donné procuration à Gilles TRONCHON, Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 21 février 2025.

Objet : Nouvelle convention avec le service instructeur de la communauté d'Agglomération du Puy.

Le Maire rappelle aux élus que depuis 2016, le service instructeur de la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay instruit gratuitement les demandes d'urbanisme des communes qui le souhaitent.

Les modalités de ce service sont définies par une convention qui est devenue obsolète en raison de la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Afin d'intégrer ces nouvelles modalités d'instruction, une nouvelle convention est proposée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention et ses avenants entre la commune et le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, et de prendre toutes les dispositions permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 13 MARS 2025 et publication le 13 MARS 2025

